

La 44^{ème} édition de la Table-ronde de droit administratif comparé du Centre de recherches administratives se déroulera les 12 et 13 novembre 2021 à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence. Elle aura pour thème : Droit souple, quelle place pour les « normes molles » en droit administratif ?

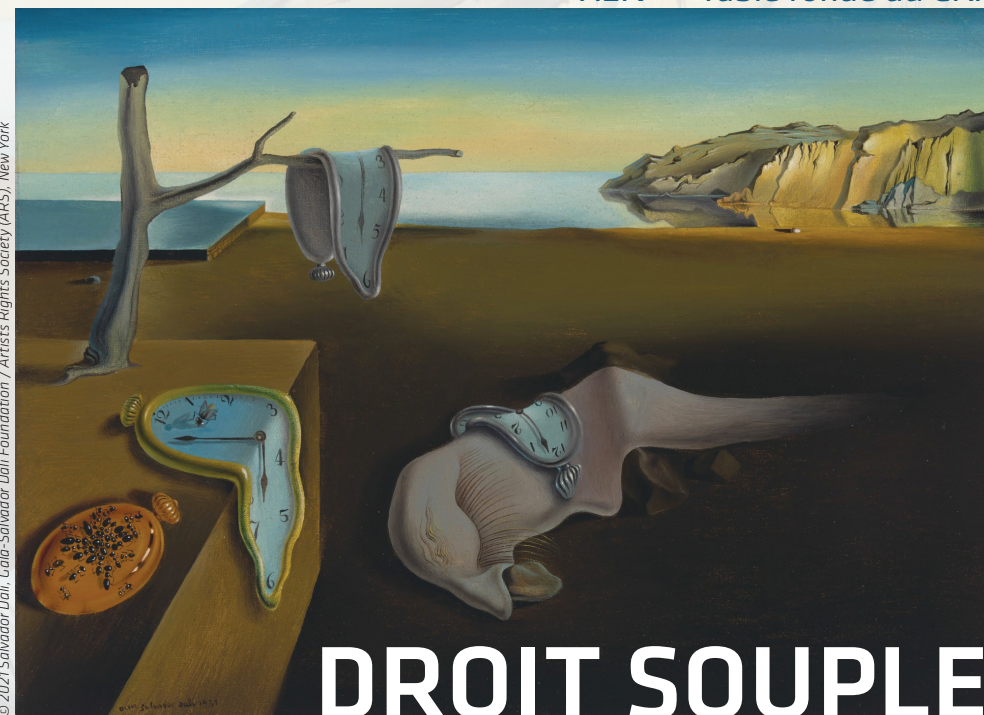
Elle réunira des enseignants-chercheurs venus d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, qui réfléchissent année après année, aux bouleversements que connaît le droit de l'action administrative de par le monde, mettant en lumière ce qui les distingue et, plus souvent, ce qui les rapproche.

Elle sera poursuivie par la publication des actes de la table-ronde à l'Annuaire Européen d'Administration Publique, qui retrace depuis plus de quarante ans les évolutions de l'administration et de son droit d'un point de vue comparatiste.

De renommée internationale, cette manifestation scientifique pourra alimenter les plus vives discussions autour d'une thématique particulièrement contemporaine.

Création & Impression : DEPIL/PSI - Imprimerie d'Aix-Marseille Université - Aix-en-Provence - 2021/2022

The Persistence of Memory, Salvador Dalí, 1931
© 2021 Salvador Dalí, Gala-Salvador Dalí Foundation / Artists Rights Society (ARS), New York



DROIT SOUPLE

*quelle place pour les « normes molles »
en droit administratif ?*

**12 et 13
novembre 2021**
Salle du conseil n°1
Bâtiment Pouillon

RENSEIGNEMENTS

Madame Delphine COSTA : delphine.costa@univ-amu.fr
Centre de recherches administratives : <https://cra.univ-amu.fr>
Madame Fatiha BOUKHRIS : fatiha.boukhris@univ-amu.fr
Tél. : 04 42 17 29 31

Vendredi 12 novembre 2021

09h30 **Accueil café**

09h45 **Rapport introductif,**

Delphine COSTA, Professeure à Aix-Marseille Université (France)

10h00 **I - L'identification du droit souple**

Quelle est l'origine du droit souple dans la sphère publique ?

11h00 **Pause-café**

Quel est l'objet du droit souple ?

Quelle est la portée des normes molles ?

12h30 **Cocktail déjeunatoire**

14h00 **II – Les effets du droit souple**

Quelles sont les normes de la sphère publique qui sont dépourvues d'effets juridiques ?

Peuvent-elles avoir des effets distincts selon leurs destinataires ?

15h30 **Pause-café**

En l'absence d'effets juridiques, quels sont les effets de ces normes molles ?

Plutôt que des effets juridiques, les normes molles exercent-elles une influence ?

17h00 **Débats**

20h00 **Dîner de Gala**

Samedi 13 novembre 2021

09h30 **Accueil café**

09h45 **III – Le contrôle du droit souple**

Existe-t-il un contrôle social des normes molles ?

Existe-t-il un contrôle juridictionnel des normes molles ?

10h30 **Pause-café**

Quelles sont les normes de référence en cas de contrôle ?

Le contrôle assimile-t-il progressivement les normes molles au droit dur ?

12h00 **Rapport de synthèse,**

Francis DELPEREE, Membre de la chambre des représentants de Belgique, Professeur émérite de l'Université catholique de Louvain (Belgique)

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Pauline ABBA,	Belgique	M. Mathieu MAISONNEUVE,	France
Mme Simone BEISSEL-MERTEN,	Luxembourg	Mme Yseult MARIQUE,	Royaume-Uni
M. Luca CECI,	Belgique	Mme Valérie MICHEL,	Union européenne
Mme Delphine COSTA,	France	Mme Paula Fernanda OLIVEIRA,	Portugal
Mme Dominique CUSTOS,	États-Unis	Mme Sophie PEREZ,	Union européenne
M. Francis DELPEREE,	Belgique	M. David RENDERS,	Belgique
Mme Francesca DI LASCIO,	Italie	M. Roël SCHUTGENS,	Pays-Bas
M. Théodore FORTSAKIS,	Grèce	M. Karl-Peter SOMMERMANN,	Allemagne
M. Jesus Angel FUENTETAJA PASTOR,	Espagne	M. Xiaowei SUN,	Chine
Mme Sarah KOVAL,	Belgique		
M. Frédéric LOMBARD,	France		